

À L'INTÉRIEUR

- 2 COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE**
- 3 ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES**
PLEINS FEUX : BLANCHIMENT, ÉVASION FISCALE ET AUTRES ACTIVITÉS ILLÉGALES
- 4 ASSURANCE MÉDICAMENTS : UNE SOLUTION PUBLIQUE**
- 6 LES IMPACTS DE LA TARIFICATION DU CARBONE**



- 7 LA HAUSSE DES SALAIRES EST INFÉRIEURE À CELLE DE L'INFLATION**
- 8 LA CRYPTOMONNAIE DÉMYSTIFIÉE**

Pour des hausses salariales négociées et non des règlements imposés au N.-B.

Le SCFP Nouveau-Brunswick s'est donné pour objectif d'obtenir des augmentations salariales réelles pour les travailleurs du secteur public, après une décennie de règlements imposés par la province.

Ce printemps, les membres qui ont participé à la conférence sur les négociations et les délégués au congrès du SCFP Nouveau-Brunswick ont approuvé le plan d'action *Mettons fin au mandat* qui mise sur la négociation coordonnée et la mobilisation des membres pour obtenir de meilleurs salaires.

Depuis 10 ans, les gouvernements libéraux et conservateur ont imposé de faibles augmentations salariales aux travailleurs du secteur public d'à peine 10 %, alors que l'inflation a augmenté de 18 % pour cette même période. La plupart des travailleurs ont donc subi une baisse significative de leur salaire réel et de leur niveau de vie.

Après des augmentations salariales moyennes de 1 % pendant plusieurs années et quelques années de gel salarial, les membres du SCFP ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

Le gouvernement provincial dit

devoir pratiquer l'austérité en raison d'un manque de revenus. Or, le gouvernement a réduit les impôts et gaspillé l'argent des contribuables dans des partenariats public-privé. Après une décennie d'un tel régime, les membres du SCFP au Nouveau-Brunswick en ont plus qu'assez. Avec la tenue d'élections provinciales en septembre, ils se mobilisent pour obtenir une augmentation réelle des salaires à la table de négociations et pour convaincre la population du bien-fondé de leur demande.

Dans d'autres provinces, les travailleurs du secteur public ont également subi une perte salariale en raison de gels salariaux, de diminutions ou d'augmentations minimales imposées par les gouvernements. La première étape de la riposte consiste à aider nos membres à comprendre les raisons qui font que leur salaire réel diminue. Lutter contre la diminution du pouvoir d'achat est cohérente avec la politique de négociation sans concession du SCFP. Le SCFP national a mis au point des outils pour calculer les pertes ou les gains salariaux en dollars réels. Ils sont disponibles au scfp.ca/calculateur-salaires-reels.



COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE

Pour une assurance auto publique à T.-N.-L.

Le SCFP Terre-Neuve-et-Labrador demande au gouvernement provincial de mettre en place une assurance automobile publique sans but lucratif et à faible coût, qui offrirait toutefois moins d'avantages que les systèmes en place dans les autres provinces. Cette solution permettrait néanmoins d'alléger le fardeau financier des automobilistes, les primes payées dans la province étant parmi les plus élevées au pays.

Les compagnies d'assurance privées au Canada ont un marché captif, puisque les conducteurs automobiles ont l'obligation de s'assurer. Ainsi, une poignée de gros joueurs font des profits garantis. La plupart des assureurs ont leur siège social à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans son mémoire présenté au conseil régissant les entreprises de services publics de la province, le SCFP Terre-Neuve-et-Labrador a réclamé la mise en place d'un système d'assurance automobile public qui offre une assurance sans égard à la faute à tous les détenteurs d'un permis de conduire. Le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont un tel régime depuis longtemps.

Le cannabis crée des emplois et augmente le nombre de membres au SCFP

La légalisation du cannabis comporte des avantages au plan économique, dont la création de nouveaux emplois de qualité dans le secteur public.

Les travailleurs de Cannabis Nouveau-Brunswick, l'organisme provincial responsable de la vente au détail de produits du cannabis légaux au Nouveau-Brunswick, seront membres de la section locale 963 du SCFP. Le SCFP pourrait aussi gagner des membres au Québec avec la création de la Société québécoise du cannabis, une filiale de la Société des alcools du Québec (SAQ). Le SCFP représente déjà les 850 membres de la section locale 3535 qui effectuent à la SAQ



la manutention, la livraison, les tâches de métiers et l'entretien.

Dans d'autres provinces, les syndiqués représentant les travailleurs des sociétés des alcools voient leur nombre de membres augmenter, alors que les gouvernements assurent la production et la vente contrôlées du cannabis. La légalisation devrait également permettre aux gouvernements d'encaisser des centaines de millions de dollars en revenus supplémentaires. Les provinces recevront 75 % des taxes perçues.

Trump fait reculer les lois sur le travail des enfants

Le président des États-Unis, Donald Trump, veut affaiblir les lois sur le travail des enfants adoptées il y a plusieurs décennies. Il veut permettre aux employeurs d'imposer de longs quarts de travail aux jeunes de 16 et 17 ans dans des professions dangereuses. En ce moment, dans les professions particulièrement dangereuses, les apprentis de moins de 18 ans ne peuvent travailler que pour des périodes très limitées. L'administration Trump affirme que la suppression des restrictions actuelles ouvrira la voie à « plus de carrières capables de nourrir une famille ». Les taux d'accidents de travail demeurent élevés chez les jeunes, mais ils avaient diminué après le resserrement des lois du travail.

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleurs et à leurs représentants de l'information accessible, des analyses des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economieautravail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel ou par courrier à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Toby Sanger. Karin Jordan et Philippe Gagnon sont les rédacteurs en chef. La relecture a été effectuée par Valérie Ménard, Rose de Tourris et Manon Lajoie. La mise en page a été réalisée par Jocelyn Renaud. Veuillez communiquer par courriel (tsanger@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique



ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

Croissance Selon les prévisions, la croissance de l'économie canadienne sera de 2 % en 2018 et de 1,8 % en 2019, après une forte croissance de 3 % l'an dernier.

Emploi Le nombre d'emplois au Canada devrait augmenter de 1,3 % en 2018 et de 0,9 % en 2019. Le taux de chômage devrait être de 5,8 % pour les deux années, soit le plus bas niveau depuis 1974.

Salaires Malgré un creux historique du taux de chômage, les augmentations salariales de base dans les principales conventions collectives conclues au premier trimestre de 2018 atteignent seulement 0,8 % en moyenne, ce qui est bien inférieur au taux d'inflation.

Inflation La hausse du prix de l'essence accentue l'inflation des prix à la consommation. Selon les prévisions, elle atteindra 2,3 % en 2018 (le plus haut niveau en sept ans) et 2,1 % en 2019. Cependant, l'inflation sous-jacente demeure près de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada.

Taux d'intérêt La Banque du Canada a déjà relevé son taux directeur à trois reprises au cours de la dernière année, le faisant passer de 0,5 à 1,25 %. Depuis, la banque a opté pour la stabilité en raison de l'alignement actuel des astres : un faible taux de chômage, une croissance décente et une inflation correspondant aux cibles fixées. La banque centrale devrait augmenter son taux préférentiel d'un autre point de pourcentage d'ici l'an prochain, ce qui fera augmenter les taux d'intérêt à plus long terme d'un demi-point.



PLEINS FEUX : BLANCHIMENT, ÉVASION FISCALE ET AUTRES ACTIVITÉS ILLÉGALES



Le Canada a beau avoir la réputation d'être un excellent endroit pour vivre et faire des affaires, tant en matière de sécurité qu'au plan éthique, il est aussi en train de se bâtir une renommée comme endroit où il est facile d'échapper à l'impôt et de blanchir de l'argent. Selon Transparency International, le Canada a les lois sur la transparence des entreprises les plus laxistes des pays membres du G20, à égalité avec la Corée du Sud. En matière de transparence, le Canada est même déclassé par la Russie, l'Arabie saoudite, la Chine, la Turquie et l'Indonésie.

Le manque de transparence favorise le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et d'autres activités illégales. La faiblesse des lois canadiennes permet aux propriétaires d'entreprise

de conserver l'anonymat en créant des compagnies-écrans. L'absence d'un registre central des entreprises comprenant le nom des propriétaires leur facilite la tâche. Cela fait du Canada un endroit attrayant pour blanchir de l'argent, particulièrement dans les secteurs des ressources naturelles et de l'immobilier. Au Canada, contrairement à bien d'autres pays, les avocats, les comptables et les agents immobiliers ne sont pas tenus de divulguer l'identité de leur client lors d'une transaction.

La moitié des compagnies minières de la planète ont leurs sièges sociaux au Canada, en partie parce qu'il y a de l'expertise chez nous, mais la faiblesse des lois canadiennes en matière de transparence et de responsabilisation des entreprises, particulièrement au

Yukon, pèse aussi dans la balance. Des compagnies officiellement basées au Canada (parfois seulement dans un cabinet d'avocats) ont commis des violations des droits de la personne à l'étranger (dont des meurtres ciblés), des crimes environnementaux, en plus de pratiquer l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption.

Le Canada doit resserrer ses règles en matière de transparence et de responsabilisation des entreprises. L'organisme Canadien pour une fiscalité équitable recommande de commencer par mettre sur pied un registre public centralisé qui empêcherait les véritables propriétaires d'entreprises de se cacher derrière des compagnies-écrans.

L'assurance médicaments, une solution publique à l'augmentation des coûts

La hausse des prix des médicaments d'ordonnance exerce une pression sur le budget des familles, les assurances collectives au travail et les régimes publics d'assurance médicaments. Heureusement, il existe une solution publique : un régime universel d'assurance médicaments.

La plupart des Canadiens bénéficient d'une assurance pour les médicaments, que ce soit une assurance collective ou un régime gouvernemental, mais la couverture varie considérablement. Pire, certains Canadiens ne bénéficient d'aucune protection.

Même avec une certaine couverture, les coûts assumés par les individus font en sorte qu'un membre d'une famille canadienne sur quatre n'a pas les moyens de s'acheter les médicaments qui lui sont prescrits. En moyenne, une famille canadienne dépense 450 dollars par année en médicaments d'ordonnance et 550 dollars en primes d'assurance maladie privée, soit plus de 1000 dollars au total. Les primes des régimes privés ont augmenté rapidement au cours des dernières

années, en grande partie à cause de l'escalade des prix des médicaments. Par conséquent, ces primes accaparent une part croissante du salaire net des travailleurs.

Le système canadien où cohabitent des régimes d'assurance publics et privés est inefficace, coûteux et injuste. Les travailleurs à faible revenu sont beaucoup moins nombreux à avoir une assurance maladie au travail et, s'ils en ont une, ils sont moins bien assurés que les travailleurs à revenu élevé. Du coup, ils puisent davantage dans leurs poches pour leurs médicaments et ce montant représente une part beaucoup plus importante de leur revenu. Les membres de ces familles sont beaucoup plus susceptibles de se priver des médicaments dont ils ont besoin, ce qui cause d'autres maladies et exerce une pression supplémentaire sur notre système de santé. On estime qu'on pourrait éviter une hospitalisation sur six et des centaines de décès prématurés avec des médicaments d'ordonnance abordables.

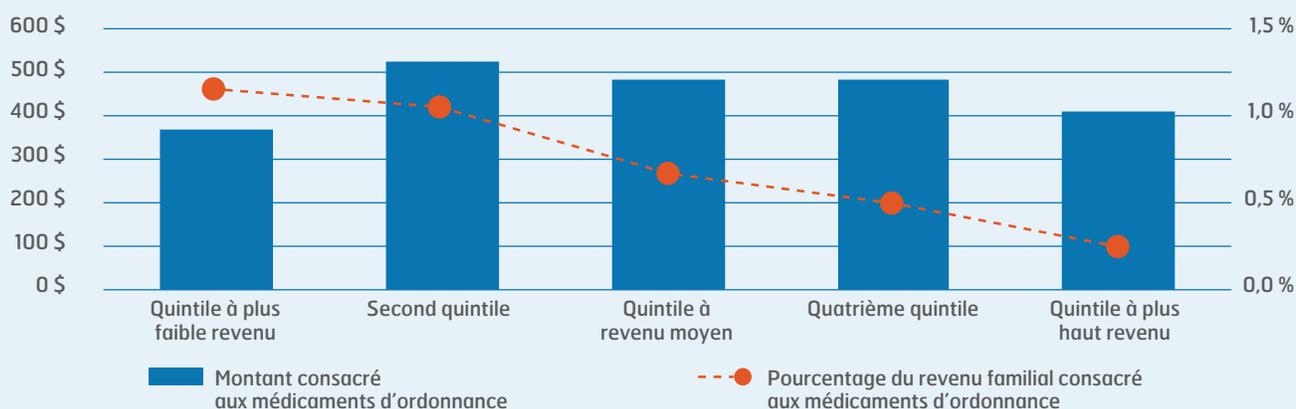
Le Canada est le seul pays développé au monde dont l'assurance

maladie universelle ne couvre pas les médicaments d'ordonnance. Le Canada se classe deuxième au monde pour le coût des médicaments le plus élevé par personne (derrière les États-Unis). Il affiche aussi l'un des taux les plus élevés de personnes incapables de se payer les médicaments qu'on leur prescrit.

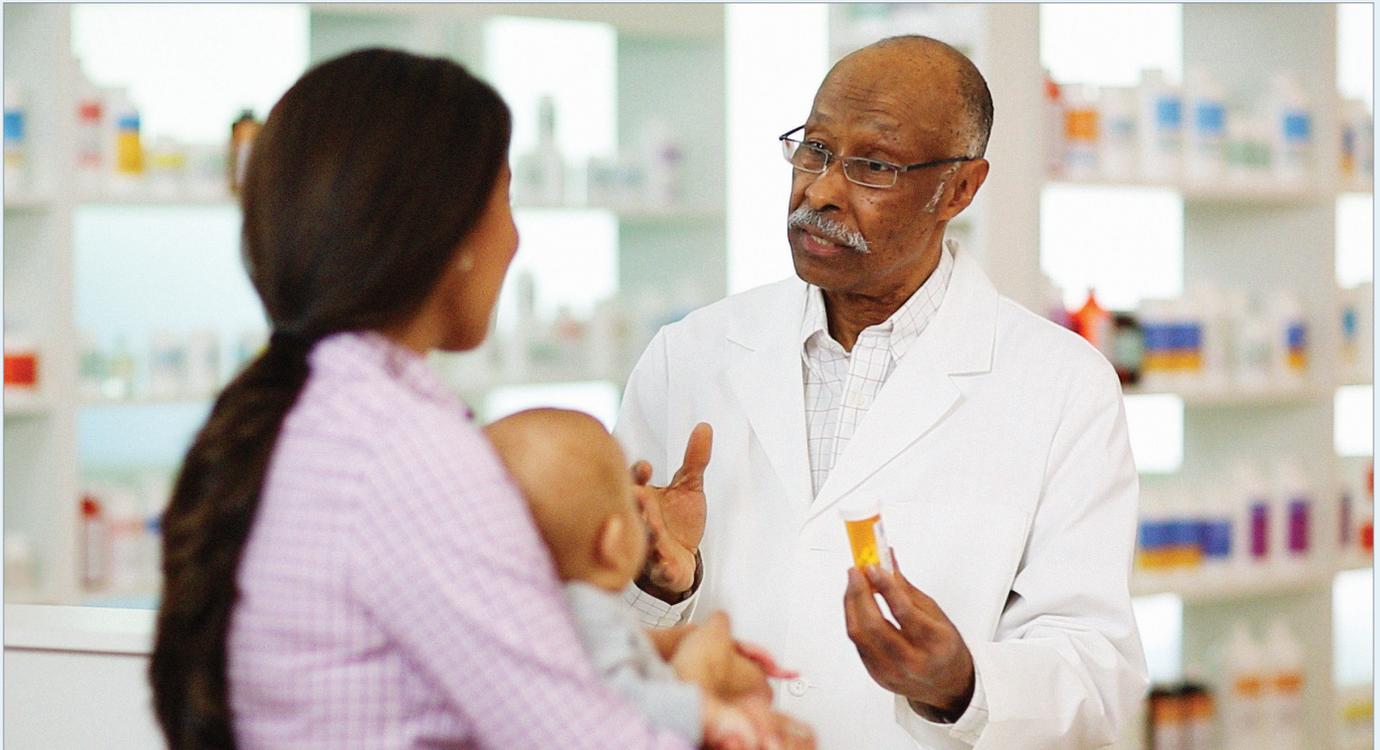
Le gouvernement fédéral peut offrir à la population un accès universel aux médicaments d'ordonnance et économiser cinq milliards de dollars ou plus chaque année. Il suffit d'instaurer un régime public d'assurance médicaments. C'est une solution que proposent depuis longtemps le SCFP, d'autres syndicats, de nombreux experts et le Nouveau Parti démocratique fédéral.

L'assurance médicaments permettrait aux familles et aux employeurs de faire d'importantes économies. Les familles dépensent environ cinq milliards de dollars en médicaments d'ordonnance chaque année. Les régimes privés d'assurances collectives en dépensent 11 milliards, la moitié de cette somme provenant des primes d'assurance payées par les travailleurs. On estime qu'un régime

Les familles à faible revenu consacrent une plus grande part de leur revenu aux médicaments



Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages 2016, tableau Cansim 203-0022



public national réduirait ces coûts pour les familles et les employeurs de plus de 10 milliards de dollars chaque année. Les employeurs pourraient réinvestir cet argent dans les salaires et les avantages sociaux.

Les gouvernements fédéral et provinciaux devront trouver cinq à sept milliards de dollars par année pour financer ce régime. Ces fonds pourraient provenir de l'impôt des particuliers, de l'impôt des entreprises ou d'une modeste taxe sur la masse salariale. Ces faibles hausses seraient compensées par une diminution du coût des médicaments pour les employeurs et les travailleurs, particulièrement les travailleurs à faible revenu, en plus d'offrir une bien meilleure couverture.

L'assurance médicaments universelle offre plusieurs avantages, dont d'importantes économies sur les coûts administratifs, la réduction du coût des médicaments en raison de l'achat groupé, des économies d'échelle, et du recours plus fréquent aux médicaments génériques. Ces économies compensent les coûts d'une couverture élargie.

Cependant, pour réaliser ces économies, le nouveau régime doit être universel, national et administré par le gouvernement fédéral avec l'aide des provinces. On ne peut pas se contenter d'un régime qui comblerait seulement les lacunes du système privé actuel.

Les pays qui ont un régime universel obtiennent de bien meilleurs prix des compagnies pharmaceutiques. Le Canada a besoin d'une liste nationale détaillée des médicaments d'ordonnance assurés et d'un organisme central qui aura un plus grand pouvoir de négociation face aux fabricants. La Suède a réduit ses coûts encore plus en créant une entreprise de fabrication de médicaments génériques détenue par l'État. Cette société développe des traitements abordables pour les maladies rares jugées non rentables par les fabricants privés.

Dans leur budget de 2018, les libéraux fédéraux ont annoncé la création d'un conseil consultatif chargé de mettre en œuvre le régime pancanadien d'assurance médicaments. Il est présidé par

Eric Hoskins, un médecin, un ancien ministre ontarien de la Santé et un défenseur de l'assurance médicaments. On craint toutefois que les libéraux plient sous les pressions des assureurs privés et des compagnies pharmaceutiques, et qu'ils adoptent un système hybride plus coûteux et moins généreux qu'un régime public et universel.

Le régime d'assurance médicaments public est un élément crucial qui permettra d'améliorer l'offre de soins de santé publics et de renforcer notre régime d'assurance maladie. Rappelons qu'il y a plus de 50 ans, la Commission royale d'enquête sur les services de santé recommandait au Canada de mettre en place un régime universel d'assurance médicaments après l'établissement de son régime d'assurance maladie. Cinquante ans, c'est une trop longue attente. Il est temps de remplacer notre système coûteux et injuste par un régime public et universel d'assurance médicaments. Pour plus de renseignements, consultez le scfp.ca/soins-de-sante/solutions-publiques



Pour une tarification progressiste du carbone

Dans le cadre de ses efforts de lutte aux changements climatiques, le Canada mettra en vigueur sous peu une tarification nationale minimum sur le carbone. Certaines provinces taxent déjà les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre (GES). Ces taxes ne sont pas uniformes et de nombreuses provinces n'en ont même pas.

La politique environnementale nationale du SCFP appuie la tarification du carbone, pourvu que celle-ci soit progressive et favorise les services publics et la justice environnementale sans nuire aux travailleurs à faible revenu et aux communautés autochtones.

Le gouvernement fédéral exigera de toutes les provinces qu'elles imposent une taxe minimale de 10 dollars la tonne sur les émissions de GES d'ici la fin de 2018 pour l'augmenter à 50 dollars d'ici 2022. À ces taux, la taxe sur le carbone ajouterait 4,4 cents au litre d'essence l'année prochaine, puis 11 cents après 2021. Une taxe sur le carbone de 10 dollars la tonne coûtera à chaque citoyen environ 90 dollars de plus par année. À 50 dollars la tonne, on parle de 450 dollars. Ces coûts varient en fonction de la région et de la situation de chacun.

Il est important de s'assurer à que les revenus substantiels tirés de la tarification du carbone et des émissions de GES soient dépensés de manière à aider les familles, les milieux de travail et les communautés à réduire leurs émissions, particulièrement les familles plus défavorisées car ces coûts additionnels représentant une part plus grande de leur revenu. Cette équité, la politique climatique de l'Alberta l'a atteinte en investissant dans des mesures environnementales complémentaires et en offrant des remboursements aux familles à faible et à moyen revenu.

En 2008, la Colombie-Britannique a été la première province à imposer une taxe sur le carbone de 10 dollars par tonne de CO₂. Aujourd'hui, cette taxe est de 35 dollars la tonne. Elle s'applique aux combustibles fossiles (essence, diesel, gaz naturel, charbon) et aux autres émetteurs de GES. Les tarifs sont établis en fonction des émissions produites par un carburant. Cette taxe ajoute en ce moment 7,78 cents au prix du litre d'essence en Colombie-Britannique. Ce n'est pas négligeable, mais ça ne représente que 5 à 7 % du prix à la pompe. Rappelons que d'un mois à l'autre, la fluctuation totale du prix

de l'essence est supérieure à ce seuil.

Même en étant la première à instaurer une taxe sur le carbone, la Colombie-Britannique a affiché, au cours des 10 dernières années, une croissance économique de 40 % supérieure à la moyenne nationale. Elle devrait encore dominer le classement de la croissance économique cette année et l'an prochain.

Une taxe sur le carbone à elle seule ralentirait la croissance économique à court terme en retirant de l'argent de l'économie. Mais si les recettes sont dépensées de manière productive pour stimuler l'économie, elle peut dynamiser la croissance économique et créer des emplois tout en protégeant l'environnement.

La tarification du carbone ne représente qu'un volet de la réduction des émissions et de la lutte aux changements climatiques. À elle seule, une taxe sur le carbone devrait dépasser les 200 dollars la tonne pour atteindre les niveaux de réductions nécessaires, ce qui serait dévastateur pour l'économie. Il est beaucoup plus efficace d'utiliser plusieurs outils : réglementation directe des industries polluantes, investissements publics dans des initiatives respectueuses du climat, éducation, recherche et développement.

La hausse des salaires est inférieure à celle de l'inflation

L'inflation augmente, mais les augmentations salariales des travailleurs demeurent inférieures à la hausse du coût de la vie. Normalement, avec un taux de chômage qui se rapproche de son plancher historique, les augmentations salariales devraient pourtant être plus généreuses.

D'ordinaire, la baisse du taux de chômage entraîne une augmentation des salaires, car les employeurs se font concurrence pour embaucher les travailleurs qualifiés. Actuellement, ce phénomène tarde à se manifester. Le taux de chômage au Canada a récemment atteint 5,8 %, ce qui devrait être la moyenne cette année et l'année prochaine. Le Canada n'a pas connu un taux de chômage aussi bas depuis 1974.

La dernière fois que le taux de chômage s'est rapproché de ce creux historique, c'était au début de 2008. Il avait alors atteint 5,9 %. Même si l'inflation était alors comparable à maintenant, soit un peu plus de 2 %, les augmentations salariales

dépassaient 3,5 % en moyenne. Autrement dit, les travailleurs obtenaient des augmentations décentes.

Les choses sont différentes aujourd'hui. Au cours des trois premiers mois de l'année, les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 2,1 %, mais les règlements salariaux conclus récemment prévoient une hausse moyenne de 0,8 % seulement. Les travailleurs subissent donc une perte de salaire réel et, par conséquent, une baisse de leur niveau de vie.

L'inflation a grimpé ces derniers mois principalement en raison de la hausse du prix de l'essence. En mars et en avril 2018, le prix de l'essence a augmenté de 17 % par rapport à l'an dernier, soit d'environ 20 cents le litre. C'est ce qui a poussé l'inflation à 2,3 % en mars. Si l'on exclut l'essence, l'inflation n'aurait été que de 1,8 %, ce qui signifie qu'il n'y a pas beaucoup de pressions inflationnistes sous-jacentes. C'est peut-être rassurant pour les gens de la Banque du Canada qui ont pour mandat de

contrôler l'inflation sous-jacente, mais pas vraiment pour les familles qui payent leur essence plus chère.

Le prix de l'essence est instable, mais il va demeurer élevé et il va augmenter dans les années à venir. En vertu du plan fédéral de lutte aux changements climatiques, si une province ne respecte pas la cible minimale de 2 % fixée par le fédéral pour la tarification du carbone, Ottawa imposera sa propre taxe, ce qui ferait augmenter le prix de l'essence de 2,2 cents le litre chaque année au cours des cinq prochaines années.

L'inflation a augmenté le plus en Saskatchewan, où elle était en moyenne de 2,7 % pour le premier trimestre de 2018. Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont enregistré la plus faible inflation, avec respectivement 1,4 % et 1,5 %. Pour la même période, c'est au Québec que les salaires ont augmenté le plus (2,4 %) et c'est à Terre-Neuve-et-Labrador qu'ils ont augmenté le moins (0 %).

HAUSSES DES SALAIRES ET DES PRIX PAR JURIDICTION

	Moyenne canadienne	Secteur fédéral	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Augmentation moyenne du salaire de base (principales conventions signées au premier trimestre de 2018)	0,8 %	1,6 %	0,0 %	1,5 %	1,3 %	–	2,4 %	2,1 %	1,5 %	1,1 %	0,1 %	1,9 %
Inflation moyenne (premier trimestre de 2018)	2,1 %	2,1 %	1,5 %	2,3 %	2,1 %	2,4 %	1,4 %	2,1 %	2,2 %	2,7 %	2,0 %	2,4 %
Inflation moyenne (prévisions pour 2018)*	2,3 %	2,3 %	1,8 %	1,9 %	1,7 %	2,1 %	1,9 %	2,3 %	2,1 %	2,2 %	1,9 %	2,2 %
Inflation moyenne (prévisions pour 2019)*	2,1 %	2,1 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	2,0 %	1,9 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,0 %	2,1 %

* D'après les dernières prévisions des banques TD, Royale et de Montréal au 4 mai 2018 et les données sur les salaires compilées par Emploi Canada <http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/donnees-conventions-collectives/salaires.html>

La cryptomonnaie démystifiée

Les cryptomonnaies comme le bitcoin et l'éthereum, ainsi que la technologie par chaîne de blocs (« blockchain » en anglais) font l'objet de beaucoup de discussions et de spéculation financière. L'éminent futurologue, Don Tapscott, affirme qu'il s'agit d'un « profond changement technologique qui transformera la façon dont on fait des affaires et bien plus ». Quant à lui, l'investisseur milliardaire Warren Buffett qualifie les cryptomonnaies privées de « poison à rat ».

De quoi s'agit-il ? Les cryptomonnaies privées remplaceront-elles nos monnaies nationales ? Et en quoi les chaînes de blocs pourraient-elles affecter les services publics ? Sommes-nous devant une révolution ou une simple surenchère médiatique ?

Une cryptomonnaie est une monnaie numérique ou virtuelle cryptée à des fins de sécurité. Elle sert uniquement lors de transferts de fonds électroniques. Elle peut être émise indépendamment d'une banque centrale.

Les cryptomonnaies sont des monnaies virtuelles qui utilisent la technologie par chaîne de blocs, une série d'enregistrements cryptés de chaque transaction. Ces fichiers informatiques vérifient indépendamment l'authenticité de la monnaie, de l'actif vendu ou acheté et de chaque transaction. Ainsi, au lieu d'utiliser un système de comptabilité central (comme un bureau des titres de biens-fonds) ou un système central de paiements en devises, les monnaies numériques utilisent un « registre distribué » crypté et sécurisé.



Cette technologie empêche la contrefaçon, mais elle ne permet pas de profiter d'un registre centralisé et des garanties fournies par les autorités publiques et privées à travers les banques, notamment les registres boursiers et obligataires, l'assurance-dépôts et la carte de crédit. Contrairement aux autres formes de monnaie, il n'y a pas de trace publique. Si la cryptomonnaie de quelqu'un est volée ou perdue, elle s'est volatilisée pour de bon. La chaîne de blocs a certainement des applications utiles, mais les systèmes de registres centralisés et réglementés par l'État nous protègent en cas de corruption ou de fraude.

Les cryptomonnaies servent largement à faciliter les transactions illégales, les transactions qu'on veut garder secrètes et, plus récemment, la spéculation. Puisqu'il n'y a pas de registre public centralisé des transactions, la cryptomonnaie peut aussi servir à éviter de payer des impôts ou des dettes.

Les cryptomonnaies privées ont un autre inconvénient : elles consomment beaucoup d'énergie. Leur valeur

n'est pas soutenue par une autorité centrale de confiance, comme une banque centrale. Elle repose uniquement sur l'énorme quantité d'énergie informatique dépensée pour les créer. En Islande, on consomme plus d'électricité pour « extraire » ou créer de la cryptomonnaie que pour alimenter les maisons. Les banques centrales étudient la possibilité d'introduire des cryptomonnaies à chaîne de blocs qui pourraient être utilisées plus légitimement et sans gaspiller les ressources nécessaires à leur production.

La chaîne de blocs a de nombreuses autres utilités possibles. Elle pourrait transformer la prestation des services publics et notre interaction avec les gouvernements. On pourrait l'utiliser pour accélérer considérablement l'enregistrement foncier, fournir une identité numérique pour accéder aux services gouvernementaux, consigner les dossiers médicaux et voter. Comme avec toute technologie, il y a un potentiel positif et négatif. Le défi consistera à exploiter la chaîne de blocs pour le bien public et pas seulement pour le profit privé.